Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le 06/03/2023
ID : 081-200034049-20230223-2023_018-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-018

Séance du jeudi 23 février 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

Ayant pris part à la délibération : 31

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Monsieur Éric THIELE *(suppléant)*, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE.

Excusées donnant procuration : Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Françoise HOULES donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC donnant procuration à Madame Nathalie FABRE, Madame Anna CALS donnant procuration à Madame Isabelle SOULET.

Excusés : Madame Ambre SOULARD, Monsieur Raoul DE RUS, Monsieur Frédéric GAU, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

Objet de la délibération : Contrat « Bourg-Centre » Occitanie Pyrénées-Méditerranée 2022-2028 de Montredon-Labessonnié : Approbation

Monsieur le Président informe l'assemblée que, dans le cadre de ses nouvelles politiques territoriales, le Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée a lancé fin 2017 l'appel à projets « Bourg-Centre » qui vise notamment à renforcer l'attractivité et le développement des communes «Pôles de services» de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces...), remplissent également une fonction de centralité aux populations d'un bassin de vie.

A cet effet, la Région intervient auprès des lauréats en soutenant les projets qui répondent aux enjeux prioritaires suivants tout en s'inscrivant dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique :
- structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- développement de l'économie et de l'emploi ;
- qualification du cadre de vie - qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- valorisation des spécificités locales - patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

Sur le territoire de Centre Tarn, la Commune de Montredon-Labessonnié a finalisé son Contrat «Bourg-Centre» 2022-2028.

Le contrat « Bourg Centre » Occitanie Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Commune de Montredon-Labessonnié, la Communauté de Communes Centre Tarn et le PETR de l'Albigeois et des Bastides en y associant le CAUE du Tarn.

Il a également pour objectif d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Montredon-Labessonnié vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité,
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous
- le développement de l'économie et de l'emploi,

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le 06/03/2023
ID : 081-200034049-20230223-2023_018-DE

- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat,
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, …

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.
Ce contrat décrit la stratégie de développement de la commune à court, moyen et long terme et présente le 1er programme pluriannuel de sa mise en œuvre pour la période 2019-2027. Il s'articule autour de quatre axes stratégiques :
Axe 1 : Renforcer l'attractivité du bourg de Montredon-Labessonnié pour accueillir de nouveaux habitants
Axe 2 : Agir sur la qualité de vie par le renforcement des équipements publics
Axe 3 : Dynamiser l'activité économique et touristique du bourg de Montredon-Labessonnié
Axe 4 : Lutter contre le réchauffement climatique et préserver la biodiversité.

Ce contrat a fait l'objet d'une validation lors du Comité de pilotage du 18 octobre 2021 qui a réuni l'ensemble des signataires : le Conseil Régional, la Commune de Montredon-Labessonnié, le Conseil Départemental, le Pôle Territorial Albigeois-Bastides, Communauté de Communes Centre Tarn et CAUE.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité,** approuve le Contrat « Bourg-Centre » 2022-2028 de la Commune de Montredon-Labessonnié et habilite le Président aux fins de signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté de Communes Centre Tarn

La Secrétaire de séance,
Nadège BARTHE DE LA OSA